



A toutes les banques

APPEL D'OFFRES DE LIQUIDITE

La Banque de la République du Burundi informe les banques qu'elle lance **un appel d'offres rapide d'apport de liquidité de 8 Milliards** auquel toutes les banques peuvent participer.

Les caractéristiques de cet appel d'offres sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 01. N° Réf. Appel d'offres | : AOR-15/02-AL |
| 02. Procédure | : Appel d'offres rapide |
| 03. Opération | : Apport de liquidité |
| 04. Type d'appel d'offres | : Taux variables |
| 05. Méthode d'adjudication | : Taux multiples |
| 06. Taux de soumission | : Libres |
| 07. Dépôts des soumissions | : 19/11/15 à 15 h00 au plus tard |
| 08. Date d'adjudication | : 19/11/15 |
| 09. Date de valeur | : 19/11/15 |
| 10. Date d'échéance | : 26/11/15 |
| 11. Durée | : 7 jours |
| 12. Montants des offres exprimés en multiples de 100 millions de BIF | |
| 13. Nombre maximum d'offres par banque : | 5 |
| 14. Taux exprimés en pourcentage annuel et en multiples de 5 points de base. | |
| 15. Les offres doivent être classées par ordre décroissant de taux. | |

Les offres doivent être cachetées, comporter deux signatures autorisées et être déposées au Secrétariat du Service Marchés Monétaire et Financier de la BRB (3^{ème} étage, bureau n° 3.03) sous pli fermé contre décharge. Elles doivent porter la mention « nous vous autorisons à créditer notre compte courant du montant adjudgé à notre banque à la date valeur du 19/11/15 ». Les offres qui arriveront après 15h00 ne seront pas réceptionnées.

Nous vous demandons de vous conformer aux points 12 et 14 des caractéristiques de l'appel d'offres, de libeller les montants des offres en millions de BIF, et vous rappelons que sur les enveloppes contenant les soumissions, doit figurer la mention « Appel d'offres n° AOR-15/02-AL ».

E. NTAWUMENYA

Fondé de Pouvoir

B. KABONEKE

**Responsable du Service
Marchés Monétaire et Financier**